



**snalc**  
de l' *ecole* au *supérieur*

## VOUS AVEZ DIT : PRIME D'ACTIVITE?

### Quel est ce dispositif?

La prime d'activité est une prestation sociale destinée à compléter les revenus des salariés et des travailleurs indépendants aux ressources modestes. Elle est versée par la Caf.

### Conditions nécessaires :

- Avoir plus de 18 ans ;
- Habiter en France de façon stable ;
- Exercer une activité professionnelle ;
- Etre français ou ressortissant de l'Espace économique européen ou Suisse et /ou vous être ressortissant d'un autre pays et séjourner en France de façon régulière depuis au moins 5 ans (sauf cas particuliers) .
- Ne pas dépasser le plafond (ex. : Pour une personne seule sans enfant, ce plafond est désormais fixé à 1,5 Smic, soit environ 1790 euros nets par mois (contre un plafond de 1560 euros nets avant 2019). **Les plafonds applicables pour toucher la prime d'activité dépendent de la situation familiale du bénéficiaire.**

**REMARQUES :** Vous ne pourrez pas bénéficier de la Prime d'activité si vous êtes :

- travailleur détaché exerçant temporairement votre activité en France ;
- en congé parental d'éducation, sabbatique, sans solde ou en disponibilité, sauf si vous percevez des revenus d'activité ;
- étudiant ou apprenti et que vous percevez par mois un revenu inférieur à 78% du Smic net soit 932€ au 1er janvier 2019.

### Quelles ressources sont prises en compte ?

Plusieurs ressources sont prises en compte :

- les revenus d'activité professionnelle (revenus nets perçus) ;
- les revenus de remplacement (indemnités chômage, indemnités maladie, retraite, pension, etc.) ;
- les prestations et les aides sociales ;
- les autres revenus imposables (revenus de capitaux, du patrimoine, etc.).

Pour les salariés et les étudiants et apprentis, la Prime est calculée sur la base des revenus des 3 derniers mois.

### A combien s'élève cet aide?

Le montant dépend de vos **ressources et de celles des membres de votre foyer** (y compris les prestations de la Caf). De plus, il est calculé automatiquement selon la composition de votre foyer. Il peut comprendre un bonus individuel, attribué à chaque personne en activité dont les revenus d'activité sont supérieurs à 0,5 Smic mensuel. Enfin, il est identique **pendant trois mois**, même si votre situation change au cours de cette période.

### Pour effectuer une simulation:

<http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/estimer-vos-droits/simulation-prime-d-activite>